



LES CHIFFRES CLES DE LA SCPP EN 2018 (Chiffres définitifs)

1. PERCEPTIONS

Les perceptions totales de la SCPP se sont élevées à 91,5 M€ euros en 2018, soit un montant en progression de 5% par rapport à celui de 2017 (87,1 M€), constituant le nouveau record historique de perceptions de la SCPP. Cette forte progression du niveau des perceptions est dû à la persistance d'un haut niveau de perceptions de rémunération pour copie privée, due à la fois à des régularisations très importantes de certains redevables, à des décisions de justice favorables à COPIEFRANCE et à l'augmentation de la capacité des téléphones multimédias vendus. Les perceptions de rémunération équitable sont également en forte progression, en raison de perceptions élevées dans le secteur des lieux sonorisés et de régularisations favorables à la SCPP en provenance de la SPPF. Les perceptions relatives à la diffusion des vidéomusiques ont poursuivi leur baisse structurelle, en baisse de près de 13%.

2. REPARTITIONS

88 millions d'euros ont été mis en répartition en 2018, soit un montant en hausse de 2,7% par rapport à celui de 2017 (85,7 millions d'euros), constituant le nouveau record historique de répartitions de la SCPP. Pour la première fois depuis sa création, la SCPP a pu répartir l'année suivant l'année de leur perception les sommes perçues de Radio France, grâce aux outils de reconnaissance automatiques des contenus diffusés mis en place au niveau de la SPRE et exploités par la société BMAT, utilisant notamment les codes ISRC identifiant les phonogrammes.

3. PRODUITS FINANCIERS

La SCPP a distribué l'intégralité de ses produits financiers de 2018 à ses ayants droit, soit 24 K€.

4. COUT DE LA GESTION

Le coût de la gestion, représentant le total des charges par rapport aux perceptions courantes de droits, sans imputation de produits financiers et sans prélèvement sur des réserves, qui constitue le seul critère fiable pour apprécier la gestion d'une SPRD, est quasi-stable cette année. Il a été en 2018 de 8,3%, un taux parmi les plus faibles en Europe.

5. AIDES

La SCPP a disposé à ce titre en 2018 d'un montant total de 20,3 millions d'euros, en augmentation de 22% par rapport à 2017. Durant l'exercice 2018, la Commission des aides s'est réunie 11 fois pour étudier 1230 dossiers de demande de subvention (1295 en 2017). Le Conseil d'Administration a accordé, sur proposition de la Commission, 1 080 subventions (1 111 en 2017) pour un montant de 17 million € (13,8 million € en 2017), 88% des demandes ayant reçu une réponse positive.

Durant l'exercice 2018, la SCPP a conclu 29 conventions avec des salles de spectacles permettant de subventionner 212 « show-cases » (185 en 2017). 26 organismes ont bénéficié d'une subvention de la SCPP :

- au titre du Spectacles/Projets Spéciaux : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), Les Victoires de la Musique, le Calif (Disquaire Day), le Festival au Fil des Voix, Musicora, le Mama, pour la deuxième année, le Sidaction, le Réseau Printemps, News Tank Culture de Bourges et Jazzé Croisé, pour la première année, les concerts SCPP durant le Printemps de Bourges, Musicora et le Mama.
- au titre de la Formation (depuis plus de quatre ans) : le Fair, Le Studio des Variétés, Voix du Sud, ACP-La Manufacture Chanson, LKF & Partenaires, pour la troisième année, Guillaume Coignard Formation, EMIC (Formation Egalité des Chances), pour la deuxième année, Piment Rouge Production et pour la première année, le Workshop.
- en tant qu'organismes (depuis plus de quatre ans) : Zone Franche, le FCM, l'Association Tous Pour la Musique (TPLM).

Par ailleurs, 1,5 millions € ont été consacrés à des actions de défense des droits.
